

L'Abbe de la Nouvelle-Orléans.

DUPONT & LIMET, EDITEURS-PUBLICIERS,
BARRAULT, NO. 72 Rue de Chartres.
PRIX D'ABONNEMENT:
Edition Quadrimestre: 1 an, 30 fr. 50 cent.; le numéro 10, 8 fr.
Edition Hémidimestre: 1 an, 20 fr. 50 cent.; le numéro 5, 5 fr.
TARIF CHANSONNIER.

Pour un carnet d'abonnement acheté à l'édition trimestrielle, il est nécessaire d'inscrire, à l'ordre de l'éditeur, le nom et prénom du destinataire, et de faire parvenir à l'éditeur une demande d'abonnement pour chaque trimestre.

Les abonnements doivent être payés par intervalles égales de 3 mois et le carnet sera chargé immédiatement.

Les abonnements au mois de la première partie d'un carnet sont à réserver.

Recapitulatif sur commerce, dans les catégories suivantes:

ANNONCE AU MOIS.
Edition Quotidienne:

Carreaux 1 mois 2 mois 3 mois 4 mois 1 an
U.S. 812 812 812 812 812
Tapis 12 12 12 12 12
Toiles 12 12 12 12 12
Cuir 44 44 44 44 44
Habits 120 120 120 120 120
Nœuds 70 70 70 70 70
Tissus 72 72 72 72 72
Quincaillerie 26 26 26 26 26
Travaux 26 26 26 26 26
Fournitures 26 26 26 26 26
Total 100 100 100 100 100

Katiuska Hémidimestre:

Carreaux 1 mois 2 mois 3 mois 4 mois 1 an
U.S. 812 812 812 812 812
Tapis 12 12 12 12 12
Toiles 12 12 12 12 12
Cuir 44 44 44 44 44
Habits 120 120 120 120 120
Nœuds 70 70 70 70 70
Tissus 72 72 72 72 72
Quincaillerie 26 26 26 26 26
Travaux 26 26 26 26 26
Fournitures 26 26 26 26 26
Total 100 100 100 100 100

AGENTS DE L'AMÉRIQUE.

M. BANCAN, à Thibodaux, pour les paroisses de Labarthe et Terrebonne.

M. J. LUT COEUR, à Diamondhead, pour les paroisses d'Acadiane, St-Jacques et Assomption.

M. P. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de St-Martin et St-Barthélemy.

WILLIAM ORARD, à Waterford, pour la paroisse de Terrebonne.

J. LANDREAU, Maître-de-post à Merriweather, pour la paroisse de la Pointe-Coupe.

M. G. RAY, Maître-de-post à Maraville.

M. A. MARIAUD, à la Nouvelle-Orléans.

M. L. DUPLEX, à New Orleans.

M. O. A. PARICE, Maître-de-post à Plaquemines.

M. J. MILLER, à Plaquemines paroisse de Marie.

ALFRED GRADY, à Pont-Breau.

A. DURIO, à Arnaudville.

M. EKETIN, Grand-Oran.

F. F. HERZ, à Port-Au-Prince.

PRO. BAUER, à Port-Au-Prince.

J. R. RICULI, à Port-Au-Prince.

W. J. STEPHEN, à Port-Au-Prince.

W. W. HODSON, à Jambarere, paroisse de Marie.

EDWARD DELERY, Rues St-Louis et Madampe.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont invités à recevoir des avertissements à l'effet qu'ils doivent faire connaître la dernière demande d'abonnement à la poste, lorsque la lettre ne renferme pas mention de la date de l'abonnement, préalablement fait, ou lorsque la commission délivrée aux agents et aux maîtres de poste.

Manifestation Patriotique

— — —

Alsaciens-Lorrains, optant pour la nationalité française.

Conformément aux stipulations du traité de l'Aménagement, les habitants des territoires cédés à l'Allemagne sont tenus de déclarer officiellement leur volonté de rester citoyens français, sous peine de perdre cette qualité, et d'être considérés par le gouvernement allemand comme citoyens allemands.

En conséquence, les Alsaciens-Lorrains, originaires des territoires cédés, qui résident à la Nouvelle-Orléans, ou à la Louisiane, doivent faire leur déclaration devant le conseil de la commune dans l'ordre suivant:

Un grand nombre d'entre eux sont présentés au conseil de la commune, où la déclaration a été enregistrée. Mais le moins de deux doivent revêtir un caractère patriotique, afin de pouvoir déclarer leur volonté de rester citoyens français, sous peine de perdre cette qualité.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Nous demandons que l'Assemblée législative, qui nous voulusse rester dans la patrie, nous fasse plaisir à l'heure de l'entrée, pour l'assurer la sécurité de nos enfants.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront, et qui seront connus et déclarés comme citoyens de la nation.

Le 25 prochain, nous ferons, devant le représentant du gouvernement français, une déclaration devant le conseil de la commune, qui pourront parler et déclarer ce qu'ils sont et ce qu'ils seront